

VILLE DE VITTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2014

Ont assisté à la séance : M. Jean-Claude MILLOT, Maire, Président, Mme Sylvette LE SQUEREN, M. Charles HUOT, Mme Anne-Marie MESSERLIN, M. Bernard CUNIN, Mmes Martine FRANÇAIS, M. Antoine BOROWSKI, Mme Sylvie CONRAUX, M. Gérard MATHIEU, adjoints, Mme Valérie LAHET, M. Christophe LAURRIN, Mlle Sonia CABRAL, M. Gilles MARTIN, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GENRAULT, Mme Nicole COUTURIEUX, Mme Christiane EMBARK, MM. Michel LIMAUX, Ghislain DIDIER, Wladimir MELNICK, Patrick FLOQUET, Mmes Denise MAIRE, Claudine GODEL, MM. Arnaud CHATELAIN, Daniel GORNET, Mme Joëlle MERGER.

Excusé ayant donné procuration : M. André ROTH (procuration à M. LIMAUX)

Excusées : Mmes Edith PHILIPPE, Norah LOUNAS.

Secrétaire : Mme Sylvie CONRAUX.

Date de convocation :
20 février 2014
Nombre de conseillers :
- Elus : 29
- En fonction : 29
- Présents : 26
- Procuration : 1
- Excusées : 2
- Absent : 0

Observations sur le compte-rendu de la précédente séance du 23 janvier 2014

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le compte rendu de sa précédente séance du 23 janvier 2014.

1°) COMPTES DE GESTION 2013

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir constater l'identité des sommes inscrites aux comptes de gestion 2013 du comptable avec celles des comptes administratifs 2013 pour le budget principal et les budgets annexes suivants : service des eaux, service de l'assainissement, zone d'activités de la Croisette, ZAC des Collines, et de dire qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 (budget général et budgets annexes) en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur concernant le budget principal et les budgets annexes du service de l'eau, du service de l'assainissement, de la zone d'activités de la Croisette, de la ZAC des Collines, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

2°) ARRETS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Maire donne la parole à Charles HUOT, Adjoint aux finances, qui expose que les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la zone d'activités de la Croisette et de la ZAC des Collines, se résument ainsi :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 773 431,30 €	4 103 869,61 €	18 877 300,91 €
Recettes	17 170 941,95 €	2 716 324,21 €	19 887 266,16 €
Solde	2 397 510,65 €	-1 387 545,40 €	1 009 965,25 €

Budget de l'eau

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	139 500,94	69 617,27	209 118,21
Recettes	129 037,72	131 782,79	260 820,51
Solde	-10 463,22	62 165,52	51 702,30

Budget de l'assainissement

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	245 077,56	208 251,12	453 328,68
Recettes	206 180,00	237 628,19	443 808,19
Solde	-38 897,56	29 377,07	-9 520,49

Budget zone d'activité de la Croisette

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	355 957,45	326 402,49	682 359,94
Recettes	662 445,29	30 042,80	692 488,09
Solde	306 487,84	-296 359,69	10 128,15

Budget zone d'aménagement concerté des Collines

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	83 876,01	27 254,40	111 130,41
Recettes	131 137,36	56 621,61	187 758,97
Solde	47 261,35	29 367,21	76 628,56

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Charles HUOT,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité, (26 voix),
APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2013 des différents budgets de
la Ville de Vittel.**

3°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Le Maire donne la parole à M. Charles HUOT, adjoint aux finances qui expose que les comptes administratifs 2013, en concordance avec les comptes de gestion, font apparaître les résultats ci-après présentés.

1/Budget principal

Section de fonctionnement

		Résultat reporté 2012	2 736 004,50
2013	Dépenses		14 773 431,30
	Recettes		17 170 941,95
	Résultat de l'exercice		2 397 510,65
		Résultat à affecter	5 133 515,15

Section d'investissement

		Résultat reporté 2012	-502 236,44
2013	Dépenses		4 103 869,61
	Recettes		1 778 418,78
	Affectation du résultat de fonctionnement 2012		937 905,43
	Résultat de l'exercice		-1 387 545,40
		Résultat de clôture à fin 2013	-1 889 781,84
Restes à réaliser	Dépenses		1 668 600,00
	Recettes		921 995,00
	Solde		-746 605,00
		Besoin ou Excédent de financement	-2 636 386,84

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 au financement des investissements 2014 soit au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» (recette d'investissement) pour un montant de 2 636 386,84 € et le report en recettes de fonctionnement 2014 de la différence soit 2 497 128,31 € au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

2/Service de l'eau

Section de fonctionnement

Résultat reporté 2012		9 497,08
2013	Dépenses	139 500,94
	Recettes	129 037,72
	Résultat de l'exercice	-10 463,22
Résultat à affecter		-966,14

Section d'investissement

Résultat reporté 2012		244 297,54
2013	Dépenses	69 617,27
	Recettes	131 782,79
	Résultat de l'exercice	62 165,52
Résultat de clôture à fin 2013		306 463,06
Restes à réaliser	Dépenses	28 000,00
	Recettes	
	Solde	-28 000,00
Besoin ou Excédent de financement		278 463,06

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,
DECIDE le report du déficit de fonctionnement 2013 en dépenses de fonctionnement
2014 au compte 002 « déficit antérieur reporté » pour un montant de 966.14 €.

3/Service de l'assainissement

Section de fonctionnement

Résultat reporté 2012		675 643,16
2013	Dépenses	245 077,56
	Recettes	206 180,00
	Résultat de l'exercice	-38 897,56
Résultat à affecter		636 745,60

Section d'investissement

Résultat reporté 2012		176 880,70
2013	Dépenses	208 251,12
	Recettes	237 628,19
	Résultat de l'exercice	29 377,07
Résultat de clôture à fin 2013		206 257,77
Restes à réaliser	Dépenses	60 000,00
	Recettes	
	Solde	-60 000,00
Besoin ou Excédent de financement		146 257,77

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,
DECIDE l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 en recettes
de fonctionnement 2014 au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour un montant
de 636 745.60 €.**

4/ Budget zone d'activités de la croisette

Section de fonctionnement

Résultat reporté 2012		99 999,99
2013	Dépenses	355 957,45
	Recettes	662 445,29
	Résultat de l'exercice	306 487,84
Résultat de clôture à fin 2013		406 487,83

Section d'investissement

Résultat reporté 2012		-80 988,06
2013	Dépenses	326 402,49
	Recettes	30 042,80
	Résultat de l'exercice	-296 359,69
Résultat de clôture à fin 2013		-377 347,75

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE le report en recettes de fonctionnement (compte 002) du résultat de clôture
pour un montant de 406 487.83 €.**

5/ Budget zone d'activités concertée des Collines

Section de fonctionnement

		Résultat reporté 2012	0,00
2013	Dépenses		83 876,01
	Recettes		131 137,36
	Résultat de l'exercice		47 261,35
		Résultat de clôture à fin 2013	47 261,35

Section d'investissement

		Résultat reporté 2012	-148 857,47
2013	Dépenses		27 254,40
	Recettes		56 621,61
	Résultat de l'exercice		29 367,21
		Résultat de clôture à fin 2013	-119 490,26

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE le report en recettes de fonctionnement (compte 002) du résultat de
clôture pour un montant de 47 261.35 €.**

**4°) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS ET IMMEUBLES
INTERVENUES EN 2013**

En application des dispositions légales (article 2241-1 du CGCT) Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune durant l'année 2013.

(Sont recensées les acquisitions et cessions pour lesquelles le Conseil Municipal a délibéré en 2013)

Acquisitions			Cessions		
Parcelle	Vendeur	Montant (€)	Parcelle	Acquéreur	Montant (€)
AY 173	Cts BOULAY	13.000,00	AY 217	ADALI	200.000,00
AE 111, 112, 103 et 99	Cts CHERPITEL	17.488,00	AB 766 (partie)	M GILLET	1.830,00
AK 89	Cts GIRARDET	70.000,00	AT 402 (partie)	SCI KINESIS	70.000,00
			AH 85 et 125 (partie)	PROMOTIM	38.520,00

			AK 472 et 474	Mme GEORGEL	56.600,00
			AY 891 et 895	M MILLET	125.000,00
			AY 213 et 214	M PIERROT	120.000,00
			BC 836	M THEVENIN et Melle DUFOUR	34.963,53
			BC 899	M CHEMINEL et Mme VANNEQUE	31.537,44
			BC 872	Cts MANGIN	34.851,99
			BC 896	M GLAUDY et Melle PESTANA	34.577,20
			BC 894	M BARD et Mme THIRIET	36.439,05
			BC 892 et 907	M COLLIGNON et Melle CHEVREUX	38.718,86
			BC 893	Cts SCHMITT	40.770,70
			BC 895	M TATIN et Melle CABRAL	34.159,23
			BC 901	Cts BALTASAR	28.307,70
			BC 890	Cts ETIENNE	59.579,17
			BC 885	Mme GOUJON	25.457,94
			BC 903	M NOEL et Melle POIROT	35.717,10
Total		100.488,00	Total		1.047.029,91

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication par le Maire du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées sur l'année 2013 qui sera annexé au compte administratif 2013.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la communication par le Maire du bilan de la politique des acquisitions et cessions opérées par la commune de Vittel au cours de l'exercice 2013. Ce bilan sera annexé au compte administratif 2013.

5°) BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2014 ET SES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la ville se présente en différentes parties :

- budget principal
- budget de l'eau
- budget de l'assainissement
- budget "parc d'activités la Croisette"
- budget ZAC des Collines (ZAC Habitat)

Le document budgétaire qui était joint en annexe à l'ordre du jour a été étudié par la commission des finances réunie le jeudi 13 février 2014.

Le vote du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui a été organisé le 23 janvier 2014.

Le Maire donne la parole à M. HUOT, Adjoint aux finances, qui présente les différents budgets.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 18 976 568.31 € en dépenses et en recettes.

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
TOTAL DÉPENSES		19 557 364.95	14 773 431.30	18 976 568.31
	OPÉRATIONS RÉELLES	14 083 940.00	13 479 872.91	14 932 445.00
011	Charges à caractère général	5 230 650.00	4 842 088.10	5 462 685.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 260 700.00	6 147 745.21	6 520 860.00
014	Atténuation des produits	340 000.00	339 271.00	600 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 618 180.00	1 581 260.08	1 631 500.00
66	Charges financières	404 500.00	395 738.37	380 500.00
67	Charges exceptionnelles	229 910.00	173 770.15	336 900.00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 296 290.45	1 293 558.39	835 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 296 290.45	1 293 558.39	835 000.00
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)		4 177 134.50		3 209 123.31
TOTAL RECETTES		19 558 146.95	17 170 941.95	18 976 568.31
	OPÉRATIONS RÉELLES	16 541 393.25	16 914 108.29	16 200 840.00
013	Atténuation des charges	153 000.00	180 016.52	165 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 603 000.00	1 550 859.81	1 577 370.00
73	Impôts et taxes	10 605 500.00	11 049 846.84	10 896 250.00
74	Dotations et participations	3 268 120.00	3 240 643.06	3 081 020.00
75	Autres produits de gestion courante	447 950.00	440 333.25	455 150.00
76	Produits financiers	50.00	18.01	50.00
77	Produits exceptionnels	463 773.25	452 390.80	26 000.00
		280 749.20	256 833.66	278 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 749.20	256 833.66	278 600.00
002		2 736 004.50		2 497 128.31

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 12 945 020.15 € en dépenses et en recettes

DEPENSES

	Voté 2013	Réalisé 2013		Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014		Propositions 2014
		Opérations réelles	Opérations d'ordre		Opérations réelles	Opérations d'ordre	
OPÉRATIONS AFFECTÉES	6 843 280.00	2 294 117.11	126 158.76	1 663 600.00	7 945 190.00	152 000.00	9 760 790.00
101 Gymnases	10 400.00			10 400.00	5 000.00		15 400.00
102 CPO	237 660.00	62 126.02		93 200.00	695 940.00		789 140.00
103 Ecole de musique	4 570.00	4 206.68			7 350.00		7 350.00
104 Centre d'hébergement	40 000.00			17 550.00	110 000.00		127 550.00
105 Bois & forêts	62 400.00	20 197.98		42 160.00	24 300.00		66 460.00
106 Cimetière	12 600.00	9 310.08		2 300.00	18 000.00		20 300.00
107 Equipements touristiques	553 400.00	36 926.69		310 000.00	222 200.00		532 200.00
1071 Etablissement Thermal	505 000.00	158 703.07	20 736.09	246 000.00		30 000.00	276 000.00
108 Centre multi accueil	3 000.00						
109 Cité administrative	19 600.00	3 744.05		14 150.00	77 350.00		91 500.00
110 Aménagements urbains	1 224 300.00	840 511.26	23 588.34	383 750.00	920 000.00		1 303 750.00
111 Informatisation des services	58 300.00	30 569.41		20 800.00	106 750.00		127 550.00
112 Alhambra	9 300.00	4 893.08		4 300.00	500.00		4 800.00
113 Lutte contre les inondations	53 500.00			3 400.00	240 000.00		243 400.00
115 Bibliothèque-Médiathèque	400.00	90.00			89 020.00		89 020.00
116 Affaires scolaires et périscolaires	121 750.00	26 833.88	13 978.46	61 290.00	49 130.00	32 000.00	142 420.00
117 Stade et autres équipements sportifs	85 900.00	66 560.14		11 600.00	78 400.00	90 000.00	180 000.00
118 Centre technique municipal	72 600.00	60 980.83	7 244.78	11 600.00	271 500.00		283 100.00
119 Aire d'accueil des gens du voyage	804 200.00	543 348.92		260 800.00			260 800.00
120 Affaires sociales	40 000.00	7 423.57	26 510.75		125 000.00		125 000.00
121 Immeubles productifs de revenus	181 500.00	78 874.22	34 100.34				
122 Bâtiments socio-culturels	107 000.00	4 341.72		102 600.00	2 250.00		104 850.00
123 Edifices culturels							
124 Vigie de l'eau	27 500.00	10 392.92		17 100.00	11 500.00		28 600.00
125 Chauffage collectif	169 200.00	118 572.96		50 600.00	158 000.00		208 600.00
126 Galerie Thermale	2 039 200.00	165 726.37			1 873 000.00		1 873 000.00
127 Extension centre équestre	400 000.00	39 783.26			2 860 000.00		2 860 000.00
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	2 277 085.64	1 552 918.83	130 674.91	5 000.00	1 122 848.31	2 056 381.84	3 184 230.15
20 Dépenses imprévues					231 338.31		231 338.31
13 Amortissement des subventions reçues	123 300.00		123 225.71			126 600.00	126 600.00
16 Remboursement Emprunts et dettes assimilées	1 065 500.00	1 056 841.83		5 000.00	685 000.00		690 000.00
19 Différences sur réalisations	7 449.20		7 449.20				
20 Immobilisations incorporelles	5 000.00	1 731.81			10 000.00	40 000.00	50 000.00
204 Subventions d'équipement versées	69 600.00	41 011.42			26 510.00		26 510.00
21 Immobilisations corporelles	470 000.00	453 333.77			170 000.00		170 000.00
27 Immobilisations financières	34 000.00						
001 Solde d'exécution reporté à fin n-1	502 236.44					1 889 781.84	1 889 781.84
TOTAL GÉNÉRAL	9 120 365.64	3 847 035.94	256 833.67	1 668 600.00	9 068 038.31	2 208 381.84	12 945 020.15

RECETTES

	Voté 2013	Réalisé 2013		Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014		Propositions 2014
		Opérations réelles	Opérations d'ordre		Opérations réelles	Opérations d'ordre	
OPÉRATIONS AFFECTÉES	978 800.00	119 544.25		916 995.00	170 950.00		1 087 945.00
102 CPO		1 503.00			100 000.00		100 000.00
103 Ecole de musique		83.00			950.00		950.00
105 Bois & forêts	19 700.00			19 700.00			19 700.00
1071 Etablissement Thermal	134 000.00			134 000.00			134 000.00
110 Aménagements urbains	16 000.00	24 302.46			30 000.00		30 000.00
112 Alhambra	13 000.00	13 945.00					
115 Bibliothèque-Médiathèque					40 000.00		40 000.00
119 Aire d'accueil des gens du voyage	256 100.00	12 805.00		243 295.00			243 295.00
124 Vigie de l'eau	20 000.00	66 905.79					
126 Galerie Thermale	520 000.00			520 000.00			520 000.00
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	8 560 630.38	1 303 221.57	1 293 558.39	5 000.00	7 769 086.84	4 082 988.31	11 857 075.15
024 Produits des cessions	700 000.00				718 600.00		718 600.00
10 Dotations	339 000.00	281 876.14			201 100.00		201 100.00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 076 300.00	50 200.00		5 000.00	4 213 000.00		4 218 000.00
19 Différences sur réalisations	403 863.99		403 863.99				
20 Immobilisations incorporelles						40 000.00	40 000.00
21 Immobilisations corporelles	22 426.46		22 426.46				
27 Immobilisations financières	34 000.00	33 240.00					
28 Amortissements	870 000.00		867 267.94			833 865.00	833 865.00
1068 Affectation du résultat de fonctionnement n-1	937 905.43	937 905.43			2 636 386.84		2 636 386.84
021 Virement de la section de fonctionnement n	4 177 134.50					3 209 123.31	3 209 123.31
TOTAL GÉNÉRAL	9 539 430.38	1 422 765.82	1 293 558.39	921 995.00	7 940 036.84	4 082 988.31	12 945 020.15

**Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme A.M.MESSERLIN, M. A.BOROWSKI, Mme S.VINCENT, M. D.GENRAULT, M. P.FLOQUET, Mme D.MAIRE, M. D.GORNET) sur 27 votants,
ADOpte le budget principal tel que présenté par le Maire.**

BUDGET DE L'EAU

Section d'exploitation

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 166 600 €.

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des dépenses d'exploitation		141 177.08	139 500.64	166 600.00
Reprise des résultats antérieurs				966.14
Dépenses réelles d'exploitation		19 077.08	17 449.61	38 833.86
011	Charges à caractère général	4 000.00	3 319.38	25 000.00
66	Charges financières	15 077.08	14 130.23	13 833.86
042	Opérations d'ordre entre sections	122 100.00	122 051.03	126 800.00

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des recettes d'exploitation		141 177.08	129 037.72	166 600.00
Reprise des résultats antérieurs		9 497.08		
Recettes réelles d'exploitation		131 000.00	128 366.37	165 900.00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	131 000.00	128 366.37	165 900.00
042	Opérations d'ordre entre sections	680.00	671.35	700.00

Section d'investissement

Celle-ci est votée en sur équilibre de recettes pour la somme de 150 229.06 €

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014	Propositions 2014
Total des dépenses d'investissement		237 192.00	69 617.27	28 000.00	350 366.00	378 366.00
Remboursement du capital des emprunts		39 600.00	39 483.88			
16	Emprunts et dettes assimilés	39 600.00	39 483.88		42 000.00	42 000.00
Dépenses d'équipement		168 100.00	25 313.66	28 000.00	260 000.00	288 000.00
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00			2 000.00	2 000.00
23	Immobilisations en cours	166 600.00	25 313.66	28 000.00	258 000.00	286 000.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	28 812.00	4 148.38		47 666.00	47 666.00
040	Opérations d'ordre entre sections	680.00	671.35		700.00	700.00

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014	Propositions 2014
Total des recettes d'investissement		428 153.54	131 782.79		528 595.06	528 595.06
Reprise des résultats antérieurs		244 297.54			306 463.06	306 463.06
Recettes d'équipement		32 944.00	5 583.38		47 666.00	47 666.00
27	Autres immobilisations financières	28 812.00	4 148.38		47 666.00	47 666.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	28 812.00	4 148.38		47 666.00	47 666.00
042	Opérations d'ordre entre sections	122 100.00	122 051.03		126 800.00	126 800.00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget de l'eau tel que présenté par le Maire.**

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Celle-ci est votée en sur équilibre de recettes pour la somme de 540 103 37 €

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des dépenses d'exploitation		249 800.00	245 077.56	261 242.23
Dépenses réelles d'exploitation		55 800.00	51 373.37	61 600.00
011	Charges à caractère général	26 300.00	22 716.43	34 000.00
66	Charges financières	29 500.00	28 656.94	27 600.00
042	Opérations d'ordre entre sections	194 000.00	193 704.19	197 400.00
023	Virement à la section d'investissement			2 242.23

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des recettes d'exploitation		894 943.16	206 180.00	801 345.60
Reprise des résultats antérieurs		675 643.16		636 745.60
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marcha	210 000.00	197 049.96	155 400.00
042	Opérations d'ordre entre sections	9 300.00	9 130.04	9 200.00

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 519 900 €.

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté 2013	réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014	Propositions 2014
Total des dépenses d'investissement		278 238.40	208 251.12	60 000.00	459 900.00	519 900.00
Remboursement du capital des emprunts		107 000.00	106 197.43		111 700.00	111 700.00
Dépenses d'équipement		135 400.00	75 397.15	60 000.00	282 000.00	342 000.00
23	Immobilisations en cours	135 400.00	75 397.15	60 000.00	282 000.00	342 000.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 538.40	17 526.50		57 000.00	57 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	9 300.00	9 130.04		9 200.00	9 200.00

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013	Nouveaux crédits 2014	Propositions 2014
Total des recettes d'investissement		435 207.50	237 628.19		517 657.77	519 900.00
Reprise des résultats antérieurs		176 880.70			206 257.77	206 257.77
Recettes d'équipement		37 788.40	26 397.50		57 000.00	57 000.00
27	Autres immobilisations financières	26 538.40	17 526.50		57 000.00	57 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	194 000.00	193 704.19		197 400.00	197 400.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	26 538.40	17 526.50		57 000.00	57 000.00
021	Virement de la section fonctionnement					2 242.23

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget de l'assainissement tel que présenté par le Maire.**

BUDGET "PARC D'ACTIVITES LA CROISSETTE"

Section de fonctionnement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 3 267 453.07 €

DEPENSES

Compte	Libellé	voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des dépenses de fonctionnement		3 623 410.52	355 957.45	3 267 453.07
011	Charges à caractère général	359 611.63	325 914.65	33 696.98
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	3 263 798.89	30 042.80	3 233 756.09

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des recettes de fonctionnement		3 623 410.52	662 445.19	3 267 453.07
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	34 466.00	30 042.80	
77	Produits exceptionnels	306 133.70	306 000.00	4 556.90
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 182 810.83	326 402.39	2 856 408.34
002	Reprise des résultats reportés	99 999.99		406 487.83

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 3 233 756.09 €

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des dépenses d'investissement		3 263 798.89	326 402.49	3 233 756.09
001	Excédent antérieur reporté	80 988.06		377 347.75
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 182 810.83	326 402.49	2 856 408.34

RECETTES

Compte	Libellé	Voté 2013	Réalisé 2013	Propositions 2014
Total des recettes d'investissement		3 263 798.89	30 042.80	3 233 756.09
001	Excédent antérieur reporté			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 263 798.89	30 042.80	3 233 756.09

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget du "parc d'activités la Croisette" tel que présenté par le Maire.**

BUDGET ZAC DES COLLINES

Section de fonctionnement

Celle-ci est votée en sur équilibre de recettes pour la somme de 47 261.25 €

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté HT 2013	Réalisé HT 2013	Propositions HT 2014
Total des dépenses de fonctionnement		557 615.89	83 876.01	768 318.72
011	Charges à caractère général	110 409.19	27 254.40	420 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	447 206.70	56 621.61	348 318.72

RECETTES

Compte	Libellé	Voté HT 2013	Réalisé HT 2013	Propositions HT 2014
Total des recettes de fonctionnement		557 615.89	131 137.36	815 579.97
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	447 206.70	56 621.61	348 318.72
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	110 409.19	27 254.40	420 000.00
74	Dotations et participations		47 261.35	
002	Reprise des résultats antérieurs			47 261.25

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 539 490.26 €

DEPENSES

Compte	Libellé	Voté HT 2013	Réalisé HT 2013	Propositions HT 2014
Total des dépenses d'investissement		447 206.70	27 254.40	539 490.26
001	solde d'exécution de la section d'investissement	148 857.47		119 490.26
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	110 409.19	27 254.40	420 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	187 940.04		

RECETTES

Compte	Libellé	Voté HT 2013	Réalisé HT 2013	Propositions HT 2014
Total des recettes d'investissement		447 206.70	56 621.61	539 490.26
001	solde d'exécution de la section d'investissement			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	447 206.70	56 621.61	348 318.72
16	Emprunts et dettes assimilées			191 171.54

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget de la ZAC des Collines tel que présenté par le Maire.**

6°) REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT / EXTENSION DU CENTRE EQUESTRE

Le Maire donne la parole à Charles HUOT, Adjoint aux finances, qui rappelle que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été mise en place par délibération du 19 décembre 2013 pour l'opération pluriannuelle « Extension Centre Equestre ».

La délibération de création de ces AP/CP était ainsi établie :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP2016
127	Extension Centre Equestre	4 600 000 €	400 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €	700 000 €

Des révisions ont été réalisées ce qui a amené l'AP à se présenter ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP2016
127	Extension Centre Equestre	4 600 000 €	39 783 €	2 860 000 €	1 000 000 €	700 217 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette modification de l'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme A.M.MESSERLIN, M. A.BOROWSKI, Mme S.VINCENT, M. D.GENRAULT, M. P.FLOQUET, Mme D.MAIRE, M. D.GORNET) sur 27 votants,

DECIDE la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement telle qu'exposée ci-dessus.

7°) REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT/ RENOVATION GALERIE THERMALE

Le Maire donne la parole à Charles HUOT, Adjoint aux finances, qui rappelle que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été mise en place par délibération du 19 décembre 2013 pour l'opération pluriannuelle « Rénovation galerie thermique ».

La délibération de création de ces AP/CP était ainsi établie :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP2014	CP2015	CP2016	CP 2017	CP2018	CP 2019
126	Rénovation Galerie Thermale	6 709 200 €	2 039 200 €	0 €	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	0 €	1 150 000 €

Des révisions ont été réalisées ce qui a amené l'AP à se présenter ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP2014	CP2015	CP2016	CP 2017	CP2018	CP 2019
126	Rénovation Galerie Thermale	6 709 200 €	165 726 €	1 873 000 €	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	0 €	1 150 474 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette modification de l'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme A.M.MESSERLIN, M. A.BOROWSKI, Mme S.VINCENT, M. D.GENRAULT, M. P.FLOQUET, Mme D.MAIRE, M. D.GORNET) sur 27 votants,

DECIDE la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement telle qu'exposée ci-dessus.

8°) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des subventions de fonctionnement qui seraient versées aux associations après demande et production des documents annuels (bilan de l'année 2013 et projet de budget pour l'année 2014).

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Réalisé 2012	Proposé 2013	Réalisé 2013	Proposé 2014
Subventions de fonctionnement (6574)	548 109,93	546 241,79	543 761,79	617 000,00
Associations sportives	127 739,93	111 786,79	111 786,79	117 794,53
CSV Natation	4 522,00	3 741,66	3 741,66	4 648,17
CSV section Football	10 451,00	12 465,00	12 465,00	12 045,95
CSV section Rugby	8 347,00	8 896,00	8 896,00	8 485,00
CSV section Tennis	5 835,00	8 881,00	8 881,00	6 359,00
CSV section Cyclisme	1 740,00	1 662,00	1 662,00	1 512,00
CSV section Escrime	1 774,00	2 826,00	2 826,00	2 771,00
CSV Boule Vitteltoise	1 382,00	1 302,00	1 302,00	1 235,00
CSV section Judo	14 880,00	12 811,69	12 811,69	10 742,86
CSV section Tir	1 182,00	1 297,00	1 297,00	1 227,00
CSV section Pétanque Vitteltoise	713,00	785,00	785,00	735,00
CSV Spéléologie "Aragonite"	361,00	468,00	468,00	340,00
S.R.V. Athlétisme	11 338,00	11 495,98	11 495,98	9 874,59
B.T.C Contrexéville - Vittel (Nouveau Club Basket)	8 252,00	18 884,36	18 884,36	27 758,63
S.R.V. Gymnastique	19 349,00	16 714,92	16 714,92	19 973,50
S.R.V. Triathlon	3 928,00	3 429,18	3 429,18	3 621,83
S.R.V. Tennis de table	3 580,00	6 127,00	6 127,00	6 465,00
Arc Club Contrexéville-Vittel	427,00			
Associations sports, écoles	1 240,00	3 990,00	2 890,00	5 370,00
Collège Jules Verne	1 100,00	1 100,00		2 200,00
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Vosges (PEP)		2 750,00	2 750,00	2 750,00
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)				140,00
Parents d'Elèves Liste Indépendante (LIPE)				140,00
Prévention routière jeunesse	140,00	140,00	140,00	140,00
Associations diverses	38 945,00	37 445,00	36 770,00	42 770,00
Cultuelle Israélite de Vittel	675,00	675,00		
Vittel Accueil	20 580,00	20 580,00	20 580,00	26 580,00
Société des Courses Hippiques de Vittel	13 720,00	13 720,00	13 720,00	13 720,00
SRV Vidéoscope Vitteltois et danse moderne	3 690,00	2 190,00	2 190,00	2 190,00
Pêche et pisciculture "Vallées du Vair et de la Vrairie"	140,00	140,00	140,00	140,00
Société de Chasse "La plaine de Vittel" (entretien des allées)	140,00	140,00	140,00	140,00

Associations action sociale, santé publique, sécurité	52 795,00	54 215,00	54 215,00	75 215,00
Amicale des donateurs de sang	2 330,00	2 330,00	2 330,00	3 330,00
La Ligue (lutte contre le cancer)		500,00	500,00	500,00
Resto du Cœur		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Amicale des sapeurs-pompiers	2 750,00	2 750,00	2 750,00	2 750,00
Mission Locale Plaine des Vosges (anciennement PAIO)	6 865,00	6 865,00	6 865,00	6 865,00
Etablissement multi-accueil Frimousse	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
Comité des Oeuvres Sociales	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Croix Rouge Française	1 375,00	1 375,00	1 375,00	1 375,00
Veuves civiles & Conjointes survivants	415,00	415,00	415,00	415,00
Section des Vosges des Paralysés de France	80,00	80,00	80,00	80,00
Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AVS)	80,00			
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) action en faveur des person	900,00	900,00	900,00	900,00
Associations Culturelles	15 965,00	19 380,00	18 880,00	21 115,00
Harmonie municipale	11 760,00	11 760,00	11 760,00	11 760,00
Jeunesses Musicales de France (JMF)	2 060,00	2 060,00	2 060,00	3 710,00
Chorale Aqua Song	1 645,00	1 645,00	1 645,00	1 645,00
Maison du Patrimoine		3 415,00	3 415,00	4 000,00
Orchestra Garden Members (les)	500,00	500,00		
Associations patriotiques	205,00	205,00	-	410,00
823ème section des Médailleurs Militaires de Vittel	205,00			410,00
Associations et organismes publics	311 220,00	319 220,00	319 220,00	316 220,00
Vittel Congrès et Tourisme (tourisme)	296 220,00	296 220,00	296 220,00	296 220,00
la Vigie de l'Eau ex Les Eaux et les Hommes	15 000,00	23 000,00	23 000,00	20 000,00
attributions ultérieures		22 750,00		38 105,47
Subventions de fonctionnement (657362) CCAS	275 000,00	220 000,00	200 000,00	250 000,00

La commission des finances qui s'est réunie le 13 février 2014 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme A.M.MESSERLIN, M. A.BOROWSKI, Mme S.VINCENT, M. D.GENRAULT, M. P.FLOQUET, Mme D.MAIRE, M. D.GORNET) sur 27 votants,

DECIDE d'octroyer les subventions de fonctionnement ci-dessus ;

DIT que le montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de 2014 à l'article 6745.

9°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Maire propose au Conseil au Conseil de bien vouloir délibérer sur l'attribution de subventions exceptionnelles qui seraient versées au titre de l'exercice 2014 :

- Au CSV Tennis pour le remboursement de l'annuité d'emprunt relatif aux investissements réalisés sur les cours de tennis en terre battue pour une somme de 12 130 €.

- A l'Association Plaine de Jardins pour son action pour le jardinage au naturel sur l'impluvium de Vittel et Contrexéville avec la création d'un label permettant de valoriser les jardins « naturels » du secteur. Cette subvention exceptionnelle serait de 20 000 €.

- Au cercle généalogique pour la réalisation de son exposition au Palais des Congrès à l'occasion du 100ème anniversaire de la guerre 14-18. La subvention serait de 2 700 €

- A la section sportive Saint-Rémy de Vittel Triathlon pour l'organisation d'une compétition de Run and Bike qui s'est déroulée le 12 janvier dernier dans le parc thermal. La subvention s'élèverait à hauteur de 1.000 € pour un budget global de 2.230 €.

• A l'association Festi'Vittel pour l'organisation de la 4ème édition du Festi'Vittel qui se déroulera à l'été 2014, une subvention de 20.000 € dans le cadre de la convention d'objectifs approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013.

• A Vittel Horse Compétition pour l'organisation de manifestations hippiques : concours de sauts d'obstacle international 2** du 6 au 9 juin, l'organisation d'un tournoi de polo les 19 et 20 juillet pour une somme de 22 300 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6745.

La commission des finances qui s'est réunie le 13 février 2014 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Au CSV Tennis	12.130 €
- A l'Association Plaine de Jardins	20.000 €
- Au cercle généalogique.....	2.700 €
- A la Saint-Rémy Vittel Triathlon	1.000 €
- A Festi'Vittel	20.000 €
- A Vittel Horse Compétition	22.300 €

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2014, à l'article 6745.

10°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VITTEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PLAINE DE JARDINS

Le Maire expose qu'en contrepartie de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20.000 € à l'association Plaine de Jardins, qui vient d'être votée par le Conseil Municipal, le bureau de cette association s'est prononcé favorablement pour que la commune soit représentée par un élu au sein de son conseil d'administration.

Par conséquent le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ce représentant et propose à cet effet la candidature de Mme Sylvie CONRAUX.

Comme l'article 142-1 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, codifié à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales en offre la possibilité, le Maire propose au Conseil Municipal de décider au préalable de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour cette nomination.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletins secrets pour cette nomination,
DESIGNE Madame Sylvie CONRAUX comme représentante de la Ville de Vittel au
Conseil d'Administration de l'association Plaine de Jardins.**

11°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TRIATHLON VITTELLOIS

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui serait versée au titre de l'exercice 2014 au Club de Triathlon Vittellois pour l'organisation du 10^{ème} Aquathlon International programmé le 23 février 2014. Dans ce cadre, il est proposé de conclure avec le club une convention de partenariat et de moyens précisant les obligations de chacune des 2 parties et les modalités d'aide de la commune, notamment sur le financement évalué à 5.400 € pour un budget global de 15.800 €.

Outre l'attribution de la subvention, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le texte de cette convention, qui était jointe en annexe à l'ordre du jour, et d'autoriser le Maire à la signer.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6745.

La commission des finances qui s'est réunie le 13 février 2014 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5.400 € au club de Triathlon Vittellois pour l'organisation du 10^{ème} Aquathlon International programmé le 23 février 2014,

APPROUVE le texte de la convention de partenariat et de moyens précisant les obligations de chacune des 2 parties et les modalités d'aide de la commune, notamment sur le financement,

AUTORISE le Maire signer ladite convention,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 6745 du budget primitif principal 2014.

12°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES VOSGES DE TIR A L'ARC

Dans le cadre de sa politique sportive, le Maire rappelle que la commune a contractualisé en 2012, un partenariat avec la Fédération Française de Tir à l'Arc. Dans cette logique, comme en 2013, le CPO de Vittel accueillera notamment des stages nationaux et 2 compétitions majeures dans le calendrier fédéral : le 42^{ème} championnat de France en salle du 7 au 9 mars 2014 et le Trophée FFTA/CPO regroupant les 80 meilleurs espoirs français, le 23 du même mois.

Dans ce cadre et plus précisément pour le championnat de France, il est proposé de conclure avec le Comité des Vosges de Tir à l'Arc, une convention de partenariat et de moyens précisant les obligations et devoirs de chacune des deux parties. Cette convention, dont le projet était joint en annexe à l'ordre du jour, définit les modalités de l'aide apportée par la commune, notamment sur le financement évalué à 15.000 €, dont 7.500 € sous forme d'aide matérielle et 7.500 € sous forme de subvention, pour un budget global approchant les 65.000 €. Le Conseil

Général des Vosges et la Région Lorraine sont partenaires de ce championnat en contribuant par le biais des contrats d'objectifs signés avec le comité départemental et la ligue régionale.

Outre l'attribution de la subvention de 7.500 €, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le texte de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

La commission des finances qui s'est réunie le 13 février 2014 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.500 € au Comité des Vosges de Tir à l'Arc pour le 42ème championnat de France en salle du 7 au 9 mars 2014 qui aura lieu au CPO de Vittel,

APPROUVE le texte de la convention définissant les modalités d'aide de la commune,

AUTORISE le Maire signer ladite convention,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 6745 du budget primitif principal 2014.

**13°) PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CLUB MED A VITTEL :
CONVENTION AVEC AGRIVAIR POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ETUDES
COMPLEMENTAIRES DE DEPLACEMENT DU COURS DU PETIT VAIR EN VUE DE
L'EXTENSION DU CENTRE EQUESTRE**

Le Maire expose que dans le cadre du projet d'extension du centre équestre et de la renaturation du Petit Vair, une étude complémentaire doit être engagée visant à modifier le tracé du ruisseau pour l'écarter d'au moins 10 mètres des futures installations équestres.

Cette étude est réglementairement nécessaire pour obtenir l'autorisation de réaliser les nouvelles installations du centre équestre (carrière et barns).

La société AGRIVAIR et la ville de VITTEL ont convenu de prendre en charge chacune 50% des frais d'étude qui s'élèvent à 10 148,62 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette prise en charge et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, qui était jointe en annexe à l'ordre du jour, destinée à en fixer les modalités.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge 50 % des frais d'études complémentaires de déplacement du cours du Petit Vair en vue de l'extension du centre équestre qui s'élèvent à 10 148,62 € HT.,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec AGRIVAIR à l'effet de définir les modalités de cette prise en charge.

14°) PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CLUB MED A VITTEL : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle que par délibération du 21 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme permettant notamment l'extension du centre équestre.

La mise à disposition des modifications s'est faite du 14 janvier au 14 février 2013.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- APPROUVE la troisième modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

Le dossier du P.L.U. comprend :

- rapport de présentation**
- règlement**
- plan de zonage**

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie (Services Techniques) aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Direction Départementale des Territoires à Vittel.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Elle sera ensuite exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet des Vosges (ou Sous-Préfet) si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U. ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

15°) AIDE A LA CREATION / RENOVATION DE MEUBLES TOURISTIQUES. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'hébergement touristique, le Conseil Municipal a décidé de soutenir de manière significative la rénovation ou la création des meublés de tourisme. Par délibération du 5 novembre 2009, une aide à la rénovation des meublés saisonniers touristiques a été instituée et un règlement d'attribution approuvé.

Conformément à ce règlement, deux dossiers de demande d'aide ont été adressés à la mairie de Vittel. Il s'agit de :

1/ Monsieur Jean-Yves VAGNIER, propriétaire du meublé sis dans la Villa Sainte Claire, au 102, avenue de la Roseraie, classé 3 étoiles par l'UDOTSI ;

2/ Madame Camille ADAM, propriétaire du meublé n°4, sis dans la Résidence La Providence, au 85, avenue de Châtillon, classé 2 étoiles par l'UDOTSI ;

Compte tenu des dépenses engagées pour les travaux de rénovation de ces meublés et du classement préfectoral en étoiles, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux demandeurs les subventions suivantes :

Propriétaire	Adresse et type du meublé de tourisme	Dépenses TTC engagées pour les travaux	Subvention proposée	
			Taux maximal	Montant TTC
Jean-Yves VAGNIER	Appartement duplex Villa Sainte Claire 102, avenue de la Roseaie Meublé 3 étoiles	6 572,90 €	20 %	1 314,58 €
Camille ADAM	Studio n°4 Résidence La Providence 85, avenue de Châtillon Meublé 2 étoiles	5 260,77 €	15 %	789,12 €

La commission tourisme a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 février dernier. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif principal 2014, chapitre 20, article 2042.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE l'attribution des subventions proposées ci-dessus pour les propriétaires ayant rénové leurs meublés.
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif principal 2014, chapitre 20, article 2042.**

16°) PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante suite au transfert du service Relais Assistante Maternelle vers la communauté de commune de Vittel-Contrexéville, au 1er mars 2014 :

Filière animation :

- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif à 17h30.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25 février dernier.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE la suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif à 17 h 30 du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus.**

17°) PERSONNEL MUNICIPAL : INDEMNITES D'ASTREINTES AU 1^{ER} JANVIER 2014

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer des astreintes dites techniques en lieu et place des astreintes police municipale. L'astreinte technique serait constituée d'un agent qui n'intervient qu'en dehors des heures de travail, du vendredi midi au vendredi suivant.

L'agent d'astreinte est le premier interlocuteur du demandeur, à charge pour lui de répercuter l'appel sur la police municipale si nécessaire, laquelle poursuivra ses missions habituelles.

Il intervient sur :

- Le patrimoine bâti,
- Les espaces urbains,
- La divagation d'animaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de ce projet et de dire que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus au budget primitif de 2014 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25 février 2014.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE d'instaurer des astreintes dites techniques en lieu et place des astreintes police municipale,
DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus au budget primitif de 2014 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».**

18°) PASSATION D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DU PARC THERMAL DU 20 NOVEMBRE 2001

Le Maire rappelle que le 20 novembre 2001, la Société Foncière de Vittel et Contrexéville (SFVC) relevant du Groupe PARTOUCHE a acquis par acte authentique auprès de la Société PERRIER VITTEL FRANCE (PVF), la propriété d'un certain nombre d'actifs mobiliers et immobiliers situés sur le site de la station thermale de Vittel, en particulier sur le parc thermal. Ainsi, la SFVC bénéficiait notamment d'une servitude d'usage non exclusif portant sur le parc thermal. Afin que le parc thermal soit entretenu de façon satisfaisante, la SFVC, par le biais du groupe PARTOUCHE, et la Société PVF ont conclu un contrat de contribution à l'entretien du parc thermal.

Au terme de ce contrat d'entretien (et notamment de son article 4), la SFVC par le biais du groupe PARTOUCHE, versait annuellement une contribution financière à la Société PVF au coût de l'entretien du parc thermal en raison de sa qualité de bénéficiaire de la servitude.

Le 31 janvier 2008, la VILLE de VITTEL a racheté certains immeubles situés dans le Parc thermal (notamment les immeubles dits hôtel des Thermes, maison des kinés, passeport pour la forme, galerie thermale, établissement thermal et étang des Fées) au terme d'un acte notarié selon lequel elle « déclare avoir parfaite connaissance de cette convention et en fait son affaire personnelle ». La VILLE de VITTEL, désormais bénéficiaire de la servitude d'usage non exclusif,

s'est également substituée au Groupe PARTOUCHE pour contribuer à l'entretien du parc thermal dans la convention précitée.

Outre la servitude d'usage non exclusif, la COMMUNE bénéficie également d'un retour touristique en termes d'images et de réputation puisque ce parc thermal privé est ouvert au public.

Aujourd'hui, compte tenu des projets d'aménagements du parc qui profiteraient à tous, il est proposé de moduler les modalités de cette contribution à l'entretien du parc thermal afin de permettre à la VILLE de VITTEL de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage du parc thermal.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet d'avenant n°1, qui était joint en annexe à l'ordre du jour, validé par la Société AGRIVAIR, et d'autoriser le Maire à le signer.

M. Wladimir MELNICK demande qui va payer l'électricité.

Le Maire répond que c'est NESTLE comme précisé à l'article 4 de l'avenant.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n° 1 à passer au contrat de contribution à l'entretien du parc thermal pour la rénovation du réseau d'éclairage,
AUTORISE le Maire à signer cet avenant.**

19°) SOCIETE D'EXPLOITATION DES THERMES DE VITTEL (S.E.T.V.) AVENANT AU PACTE D'ACTIONNAIRES DU 18 FEVRIER 2008 (substitution d'actionnaire)

Le Maire expose au Conseil que la société Les SOURCES D'EQUILIBRE, actionnaire de la S.E.T.V., a fait part à la Ville de son intention de céder sa participation à la société financière PMC4, société par action simplifiée à associé unique, faisant partie du groupe de la compagnie LEBON, agréée comme nouvel actionnaire par le conseil d'administration de la S.E.T.V. du 19 février 2014.

Il convient par conséquent et sous réserve de la cession effective de cette participation, d'autoriser Monsieur le Maire en tant que représentant de la Ville, actionnaire de la S.E.T.V., à signer l'avenant substitutif au pacte d'actionnaire conclu entre tous les associés de la S.E.T.V., en conséquence de la cession de sa participation par la société Les SOURCES D'EQUILIBRE à la société PMC4, cession devant intervenir au plus tard le 30 avril 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
AUTORISE le Maire en tant que représentant de la Ville, actionnaire de la S.E.T.V. à signer l'avenant substitutif au pacte d'actionnaire conclu entre tous les associés de la**

S.E.T.V. en conséquence de la cession de sa participation par la société Les SOURCES D'EQUILIBRE à la société PMC4, cession devant intervenir au plus tard le 30 avril 2014.

Le Maire propose au Conseil municipal s'il en est d'accord d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance à la demande de l'ONF :

20°) VENTE DE GRUMES FAÇONNEES ET VENTE EN CESSION AMIABLE DES AUTRES PRODUITS AUX HABITANTS

**Le Conseil Municipal,
Sur la proposition de Monsieur le Maire et de l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

FIXE comme suit la destination des produits des parcelles diverses (chablis) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2013/2014

- Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants au prix unitaire de 6 €.

LAISSE à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

FIXE le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en cession au 01/09/2014.

21°) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCES, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal est informé des mutations suivantes réalisées depuis le 21 novembre 2013 sur le territoire de Vittel et pour lesquelles le Maire n'a pas exercé son droit de préemption :

* Déclarations d'intention d'aliéner :

DATE	SECTION	N°	LIEU DIT
9-janv.-14	AV	215	Courte Montjoie
		217	
9-janv.-14	AK	473	Quartier Poincaré
		475	
13-janv.-14	AT	171	Derrière Chez Jean Cottant
		254	
20-janv.-14	AR	35	Le parc
4-févr.-14	AL	26	Rupt Magdelon
4-févr.-14	AL	192	Rupt Magdelon
		193	
5-févr.-14	AB	47	Les Dames

AUTRES DECISIONS

➤ Décision municipale n° 01/2014

- ◆ Mise à disposition gratuite à l'association "les Restaurants du Cœur" représentée par son Président, M. Daniel FIMBRY, d'un local d'environ 300 m² à usage de local de stockage et de bureaux dans un bâtiment sis rue de la Scierie, à titre précaire et révocable, pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2014.

➤ Décision municipale n° 02/2014

- ◆ Passation d'un avenant au marché « d'achat d'ouvrages et documents imprimés, CD, DVD et prestations de services bibliographiques pour la Bibliothèque Médiathèque Municipale » (Lot n° 2 : Ouvrages imprimés jeunesse) notifié le 16 avril 2013 à la librairie Chapitre Hall du livre, à l'effet de transférer le contrat au nouveau propriétaire qui est la Société Hall du Livre. Le montant du marché reste inchangé.

➤ Décision municipale n° 03/2014

- ◆ Règlement au Cabinet ADAMAS de Lyon la note de frais et honoraires n° PL1375277 du 31 décembre 2013 :

Affaire : Consultations diverses pour la période du 11 juillet 2013 au 31 décembre 2013 principalement dans le cadre des tractations avec Vittel pour le Cheval et le Club Med pour le projet de développement touristique du Club Med à Vittel

Déplacements	734,86 €
Honoraires 36,50 h x 250 €	9.125,00 €
Montant H.T.....	9.859,86 €
T.V.A. 19,6 %	1.932,53 €
Total T.T.C.	11.792,39 €

➤ Décision municipale n° 04/2014

- ◆ Location à l'association "l'Escale" représentée par son président, M. Louis MICHEL, d'une surface à cultiver de 1 ha 68 a sur la parcelle cadastrée section AW n°10, et une surface de 16 a sur la parcelle cadastrée section AW n° 09 à titre précaire et révocable, pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un loyer annuel de 211,60 € (115 € l'hectare).

➤ Décision municipale n° 05/2014

- ◆ Mise à disposition gratuite d'un local d'environ 162 m² situé au-dessus du Terminus à VITTEL au Basket Club Thermal pour la période du 20 janvier 2014 au 09 mars 2014.

➤ Décision municipale n° 06/2014

- ◆ Passation d'un avenant n° 1 au marché « de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la galerie thermale » notifié le 19 juin 2012 à l'agence BEAUDOUIN HUSSON, à l'effet de remplacer le forfait provisoire de rémunération par un forfait définitif établi sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux estimé au stade de l'avant-projet définitif à 5.000.000,00 € HT.

Le forfait définitif de rémunération est défini comme suit :

Taux de rémunération : 11,8 %

Coût prévisionnel des travaux (C) : 5.000.000,00 € HT

Forfait définitif de rémunération : 590.000,00 € HT.

➤ Décision municipale n° 07/2014

- ◆ Signature d'une convention de suivi et d'assistance en matière d'assurances avec le Centre Conseil Technique en Assurance (CCTA) pour un montant maximum annuel en 2014 de 15 000 € H.T.

➤ Décision municipale n° 08/2014

- ◆ Signature d'une convention avec l'association Chantiers Services pour réaliser divers travaux d'entretien, d'embellissement ou d'aménagement du patrimoine naturel ou bâti pour un montant maximum annuel en 2014 de 15 000 € H.T.

➤ Décision municipale n° 09/2014

- ◆ Conclusion des marchés à procédure adaptée avec les sociétés ci-après :

Intitulé du marché	Titulaire	Montants HT (en €)	Montants TTC (en €)
Achat d'équipement de protection individuelle pour les années 2013 à 2016			
lot 1	GRANDBLAISE LEROY	mini 1 000 / maxi 6 000	mini 1200 / maxi 7 200
lot 2	GRANDBLAISE LEROY	mini 300 / maxi 2 400	mini 360 / maxi 2 880
lot 3	France SECURITE	mini 200 / maxi 1 800	mini 240 / maxi 2 160
lot 4	France SECURITE	mini 700 / maxi 4 000	mini 840 / maxi 4800
lot 5	BERJAC	mini 800 / maxi 7 000	mini 960 / maxi 8 400
Réfection sous station écoles et remplacement pompes au CPO	CUNIN	94 082,92	112 899,50
Travaux de rénovation de la Galerie Thermale			
lot 1 TRANCHE FERME	LES METALLIERS LORRAINS	260 480,00	312 576,00
lot 2 TRANCHE FERME	SAS COANUS	333 809,70	400 571,64
lot 3 TRANCHE FERME	STAFF DECORATIF	181 285,30	217 542,36
lot 5 TRANCHE FERME	CITEOS	116 018,75	139 222,50
Mission de contrôle TECHNIQUE pour les travaux d'extension au centre équestre	DEKRA	2 960,00	3 552,00

22°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture d'une note d'information de Cités Unies de France sur la situation aux Philippines suite aux dons que les communes, dont VITTEL, ont faits après le passage du typhon Haiwan.
- **Elections municipales et campagne électorale :**

Le Maire tient à faire les mises au point qui suivent :

"A la fin de la présente séance qui est censée être la dernière de notre mandat, sauf évènement exceptionnel, et à la veille de l'ouverture officielle de la campagne électorale pour les prochaines élections municipales, loin de moi l'intention de vouloir allumer une polémique inutile, mais la publication sur certains sites internet et dans la presse locale de contre-vérités ou de fausses allégations me commande d'apporter les rectifications et précisions qui suivent :

⇒ *S'agissant en premier lieu de l'autorisation donnée à la liste "pour Vittel" pour installer sur le domaine public un local destiné à être un QG de campagne, qui a fait l'objet de mon arrêté n° 2014/012 du 14 janvier 2014, je tiens à préciser qu'une telle autorisation s'analyse comme une concession du domaine public et rentre à ce titre dans la catégorie des décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans, visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour lesquelles, faut-il le rappeler, l'ensemble des conseillers municipaux m'ont donné délégation par délibération du 28 avril 2008, prise dès le début du mandat.*

Contrairement à ce qu'a cru bon d'écrire un conseiller municipal, qui a pourtant participé à cette séance, cette autorisation n'avait donc pas à être votée par le conseil municipal. J'ajouterai même que si tel avait été le cas, cette délibération aurait été irrégulière, le conseil municipal n'étant plus compétent pour intervenir dans les matières qui ont été déléguées au maire, sauf empêchement de celui-ci, comme il ressort de plusieurs jurisprudences à ce sujet. Pas plus qu'il n'appartenait au conseil municipal de fixer le droit lié à cette occupation puisque par cette même délibération du 28 avril 2008, vous m'avez également donné délégation pour "fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal".

Toutefois, pour votre information et afin d'éviter toute supputation, je vous indique que j'ai décidé d'appliquer le même tarif que celui appliqué pour les étals du marché, à savoir 0,25 € du mètre linéaire par jour d'occupation.

J'ajoute qu'il a bien été précisé au candidat à cette occasion qu'afin de respecter scrupuleusement le principe d'égalité de traitement des candidats, les mêmes conditions seraient consenties aux autres demandes similaires dont nous pourrions être saisis dans le cadre de cette campagne municipale, ce que nous avons fait, comme j'y reviendrai tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'aspect publicitaire je rappellerai simplement que seule l'existence d'un règlement local de publicité dans la commune, ce qui n'est pas le cas à Vittel, permet au maire d'exercer son pouvoir de police de la publicité et qu'à défaut, c'est le Préfet qui est compétent : il ne m'appartient donc pas de juger de cet aspect.

⇒ *S'agissant en second lieu de la demande déposée par la liste "Vittel Alternative" pour disposer d'un chalet appartenant à la commune et pour l'installer sur le domaine public afin d'y installer également son QG de campagne, je précise que ce sont exactement les mêmes conditions qui lui ont été proposées que celles de la liste "pour Vittel" pour ce qui concerne l'occupation du domaine public.*

Pour ce qui concerne le chalet lui-même, par contre, il a été effectivement proposé compte tenu qu'il s'agit d'un bien communal, le tarif habituel de location de 300 € par mois.

Je crois savoir d'ailleurs qu'une pétition circule visant à demander à la municipalité d'accorder la mise à disposition de ce chalet gratuitement. Outre le fait que le représentant de cette liste aurait été bien inspiré de venir me solliciter directement plutôt que par sites internet ou pétitions interposées, ce n'est pas parce que cette liste déclare représenter les jeunes, que moi aussi j'aime beaucoup, que je suis en mesure de leur accorder des passe-droits.

En effet, je dois vous rappeler que l'article L 52-8 du code électoral interdit aux personnes morales, dont fait partie la commune, de participer au financement de la campagne électorale d'un candidat "soit en lui consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, soit en lui fournissant des biens, services, ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement appliqués".

Le fait d'accorder la gratuité de la location d'un chalet appartenant à la commune à une liste candidate serait susceptible de tomber sous le coup de cette interdiction et de faire l'objet d'un recours d'une liste concurrente. Or, comme vous le savez, la loi est l'expression la plus aboutie de la volonté générale : elle s'impose donc à tous de la même façon. L'apprentissage de la démocratie dont cette liste se veut être un symbole, si j'ai bien lu sur un certain site, passe aussi par-là ! Et avant de donner des leçons aux autres, il faut commencer à se les appliquer à soi-même !

Enfin, j'ai lu sur le même site que cette liste prétendait que la réponse à sa demande lui avait été donnée 6 à 7 semaines plus tard, laissant entendre que la commune aurait ainsi fait preuve de laxisme, de mépris ou de calcul. Je tiens à votre disposition les preuves que leur demande de mise à disposition du chalet a été déposée par courriel le 14 janvier et qu'il y a été répondu le 21 janvier, soit très exactement une semaine après et non pas 6.

Lorsque les responsables de cette liste se demandent s'il est "moralelement respectable de nuire à une candidature en ne répondant pas à une demande dans des délais raisonnables ?" je me permets en ce qui me concerne de poser la question : donner de fausses informations c'est quoi ? Au mieux de la calomnie, au pire de la diffamation susceptible de poursuites pénales, surtout lorsqu'il est laissé entendre que j'aurais voulu ainsi favoriser un candidat ou nuire à un autre.

J'aurais donc été en droit d'exiger un droit de réponse, mais je ne l'ai pas fait et cela ne m'empêche pas de me réjouir néanmoins de l'engagement de ces jeunes dans la campagne électorale. Mais dans ma fonction de Maire, contrairement à ce qui a été fort malheureusement allégué, je ne peux pas faire ce que je veux, au mépris des textes et des lois".

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Jean-Claude MILLOT

Le Maire,



[Handwritten signature of Jean-Claude MilLOT]

Jean-Claude MILLOT